



Communiqué de presse _ jeudi 4 septembre 2014

Braconnage du Bruant ortolan dans les Landes en 2014 : l'État complice ou démissionnaire ?

Allain BOUGRAIN DUBOURG à la tête d'une délégation de la LPO, accompagnés de bénévoles européens du CABS (Committee Against Bird Slaughter) et du Président de l'Association de protection des animaux sauvages (Aspas), ont dû encore ce matin affronter les braconniers qui sévissent malheureusement chaque année dans les Landes, capturant mutilant et tuant des milliers de bruants ortolans au mépris des directives européennes et de la loi française.

Aujourd'hui, dès 7 heures du matin, l'équipe de protecteurs est intervenue sur une vingtaine de communes et a libéré de nombreux oiseaux, faisant office d'appelants. En cours de matinée, la gendarmerie a dû sécuriser les militants pris à partie par les braconniers.

Puis les Présidents de la LPO et de l'ASPAS se sont rendus à la gendarmerie de Mont-de-Marsan pour déposer plainte. Enfin, ils ont apporté symboliquement cinq Bruants ortolans mutilés au Préfet des Landes, qui les a pris en charge.

La LPO est d'autant plus scandalisée du braconnage constaté que, dans le même temps, une enquête scientifique est menée indépendamment par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris. Les captures illégales à des fins culinaires peuvent donc perturber le travail des scientifiques.

Par ailleurs, la LPO a jugé scandaleux les propos tenus par Alain DUTOURNIER, chef étoilé, qui laisse entendre que l'espèce n'est pas en déclin, avec une méconnaissance totale du dossier, de la biologie et de l'état des populations de cette espèce.

En France, le Bruant ortolan est particulièrement menacé : ses effectifs (désormais inférieurs à 15 000 couples) ont chuté de 42% sur les onze dernières années, avec un morcellement extrême des populations atlantiques au point de friser la disparition totale !

Rappelons que les oiseaux capturés dans les Landes sont originaires pour l'essentiel des pays scandinaves, de Finlande, des pays baltes, d'Allemagne et de Pologne, ainsi que la région atlantique française.

A l'échelle européenne, le constat est dramatique, l'état de conservation du Bruant ortolan est jugé catastrophique, le plus souvent au seuil de l'extinction, avec une tendance globale européenne qui est de 84% en 30 ans ! **Le Bruant ortolan est l'espèce européenne qui décline le plus parmi les passereaux.**

Tous les efforts de protection engagés dans le Nord de l'Europe, notamment à partir de fonds publics, sont anéantis chaque année dans le sud-ouest de la France, avec la complicité de l'Etat français.

Chaque saison, cet oiseau migrateur dont la chasse est interdite depuis 1999, fait l'objet de braconnage, entre mi-août et mi-septembre au grand dam de nos collègues européens qui ne peuvent que constater l'effondrement des populations. Près de 30.000 passereaux de cette seule espèce sont ainsi capturés et souvent vendus sous le manteau, jusqu'à 150 € après engraissement ; puis c'est le tour des pinsons dès l'automne.

Chaque année, des faits flagrants de braconnage sont mis en lumière par les associations et rapportés aux autorités comme l'ONCFS, la gendarmerie ou la police selon les cas. Les rares procès-verbaux dressés, à mettre en regard des quelques centaines de sites de braconnage actifs, donnent lieu à des résultats éloquentes : moins de 10 procédures aboutissent chaque année, souvent accompagnées de sanctions dérisoires.



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Alertée de cet état de fait en 2013, la Commission Européenne a mis la France en demeure de respecter dans les plus brefs délais ses obligations au regard de l'article 5 de la directive du 30 novembre 2009 sur la conservation des oiseaux. La France a répondu en assurant la Commission de sa bonne volonté. Force est de constater que, contrairement aux engagements pris et répétés, le braconnage se poursuit plus que jamais sur le terrain !

Saisis officiellement encore cette année, le Premier Ministre ainsi que le Ministre de l'intérieur, Monsieur Bernard Cazeneuve, ont répondu qu'ils questionnaient le Préfet des Landes. Quant à Madame la Ministre en charge de l'Ecologie, et à Madame la Garde des Sceaux, interrogées dans les mêmes termes, les réponses ne sont pas encore parvenues.

La LPO enverra tous les éléments de constat à la Commission Européenne. Au-delà de l'image catastrophique donnée pour la France, des condamnations sont à prévoir. En début de semaine, des bénévoles européens venus sur place pour effectuer le même travail ont été violemment agressés, passant à deux doigts d'un accident grave.

La LPO rappelle qu'en cas de non-conformité de la directive oiseaux par les exploitants agricoles une réduction des aides de la PAC (circulaire du 04/04/2011 DGPAAT/C2011-3018- DGAL /C2011-8003, fiche conditionnalité 2011 domaine environnement fiche 1). La LPO et CABS signaleront toutes les installations localisées à la Commission Européenne afin que des sanctions financières soient prises envers la France et les exploitants abritant des installations illégales.

Contacts Presse

Carine Brémond

Attachée de presse LPO France

carine.bremond@lpo.fr

06 34 12 50 69

LPO France

Siège social national LPO • Fonderies Royales • 8 rue du docteur Pujos • CS 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax. 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr

